

Canada
Province de Québec
M.R.C. de Beauharnois-Salaberry
Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka

2018/10/24

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka, tenue **le 24 octobre 2018 à 18 h 30** au Centre municipal situé au 221 rue Centrale, sous la présidence de la mairesse, M^{me} Caroline Huot.

Sont présents les conseillers suivants :

M. Daniel Fradette
M. Jean-François Gendron
M^{me} Louise Théorêt
M. Michel Taillefer
M. Réjean Dumouchel
M. Mario Archambault

M. Maxime Boissonneault, directeur général et secrétaire-trésorier, et M^{me} Camille Primeau, directrice du greffe, des affaires juridiques et des services citoyens, sont aussi présents.

Conformément aux articles 152 et 153 du Code municipal du Québec, la directrice du greffe, des affaires juridiques et des services citoyens a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la loi.

OUVERTURE DE LA SÉANCE

Les membres présents à l'ouverture de la séance, formant quorum, la séance est déclarée ordinairement constituée par la présidente.

2018-10-24-283

ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil renoncent à la lecture de l'ordre du jour ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-François Gendron et appuyé par M. Daniel Fradette

- Que l'ordre du jour soit adopté en retirant le point *mouvement de personnel – résiliation de contrat*

Adoptée à l'unanimité

2018-10-24-284

MANDAT À L'AGENCE ZEL - VIDÉO PROMOTIONNELLE ET SITE INTERNET DE LA MUNICIPALITÉ

CONSIDÉRANT la résolution 2018-09-04-230 visant la demande d'aide au Fonds de développement des territoires ruraux pour la refonte du site internet de la Municipalité et la réalisation d'une vidéo promotionnelle ;

CONSIDÉRANT la résolution 2018-10-213 Demande au Fonds de développement des territoires – Projet de refonte du site web et d'une vidéo

promotionnelle à Saint-Stanislas-de-Kostka – octroi d’une aide financière provenant du Fonds de développement des territoires ruraux (projet local) de la MRC de Beauharnois-Salaberry octroyant le Fonds de développement des territoires ruraux dans le cadre de ce projet ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mario Archambault

- Que la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka mandate l’agence Zel pour la refonte du site internet de la Municipalité et la réalisation d’une vidéo promotionnelle.

Adoptée

2018-10-24-285

ADOPTION DU RÈGLEMENT NUMÉRO 352-2018 CONCERNANT LA POLITIQUE DE PARTICIPATION PUBLIQUE EN MATIÈRE D’AMÉNAGEMENT ET D’URBANISME

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka prend en compte le projet de règlement numéro 352-2018 concernant la politique de participation publique en matière d’aménagement et d’urbanisme ;

CONSIDÉRANT l’avis de motion donné par M. Michel Taillefer, conseiller, le 26 septembre 2018 ;

CONSIDÉRANT le projet de règlement adopté le 26 septembre 2018 ;

CONSIDÉRANT la consultation publique tenue le 11 octobre 2018 ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal déclarent l’avoir reçu dans le délai imparti par la loi et l’avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne l’objet du règlement, sa portée ainsi que son application ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que le conseil municipal adopte le règlement numéro 352-2018 concernant la politique de participation publique en matière d’aménagement et d’urbanisme.

Adoptée

2018-10-24-286

ENTENTE INTERMUNICIPALE EN LOISIRS – BIBLIOTHÈQUE MAXIME-RAYMOND – VALIDATION ET AUTORISATION DES BUDGETS

CONSIDÉRANT le protocole d’entente intermunicipale en matière de loisirs pour l’intégration de la Bibliothèque Maxime-Raymond à la Bibliothèque Armand-Frappier entre la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka et la Ville de Salaberry-de-Valleyfield ;

CONSIDÉRANT l’engagement de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka prévu audit protocole d’entente de valider et autoriser le budget nécessaire au développement de la bibliothèque Maxime-Raymond au mois d’octobre de chaque année ;

CONSIDÉRANT QUE le budget pour l’année 2019 fait partie intégrante de la présente résolution ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que le conseil municipal valide et autorise le budget pour l'année 2019 nécessaire au développement de la bibliothèque Maxime-Raymond.

Adoptée

2018-10-24-287

MANDAT À L'ADMINISTRATION – DOSSIER 22-0019

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka a reçu le 9 octobre 2018 une poursuite aux petites créances provenant de l'ancien employé 22-0019 lui réclamant un montant d'argent ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a 20 jours à la suite de la réception de la poursuite pour faire connaître sa décision sans quoi un jugement pourrait être rendu contre la Municipalité sans possibilité de se faire entendre ;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire contester la poursuite et faire une demande reconventionnelle dans le but de recouvrer une créance dans le même dossier ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-François Gendron

- Que le conseil municipal mandate l'administration pour prendre les mesures nécessaires concernant le dossier de l'ancien employé 22-0019 afin de contester la poursuite et faire une demande reconventionnelle dans le but de recouvrer une créance dans le même dossier.

Adoptée

2018-10-24-288

MODIFICATION DU MANUEL DE L'EMPLOYÉ

CONSIDÉRANT la résolution 2015-220 adoptée le 6 juillet 2015 adoptant le *Manuel de l'employé* ;

CONSIDÉRANT la résolution 2018-07-09-189 adoptée le 9 juillet 2018 modifiant le *Manuel de l'employé* ;

CONSIDÉRANT QUE certaines modifications s'avèrent nécessaires à la suite de la sanction de la *Loi 157 encadrant le cannabis* ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Louise Théorêt

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka modifie le *Manuel de l'employé* afin d'ajouter certaines dispositions concernant le cannabis le tout en conformité avec la *Loi 157 encadrant le cannabis* ;
- Les membres du conseil reconnaissent avoir reçu copie dudit manuel.

Adoptée

2018-10-24-289

PROLONGATION DU CONTRAT – SERVICES PROFESSIONNELS POUR LA RÉALISATION DES TÂCHES DÉCOULANT DE L'APPLICATION DU ROMAEU

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka doit se conformer au *Règlement sur les ouvrages municipaux d'assainissement des eaux usées* ;

CONSIDÉRANT la résolution 2016-12-19-357 adjugeant le contrat à Aquatech (TECKNO) inc. pour l'année 2017 ;

CONSIDÉRANT la résolution 2017-12-04-301 autorisant la prolongation dudit contrat pour l'année 2018 ;

VU l'article 15.02 du contrat EG2016-01 ;

CONSIDÉRANT la proposition 20180704 de services professionnels pour la réalisation des tâches découlant de l'application du ROMAEU pour l'année 2019 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Mario Archambault

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka autorise la prolongation du contrat pour les services professionnels pour la réalisation des tâches découlant de l'application du ROMAEU à Aquatech (TEKNO) inc. au cout de 6 185 \$ plus les taxes applicables ;
- Que le taux horaire pour les différents besoins soit de 56 \$;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer tous les documents nécessaires à cette fin.

Adoptée

2018-10-24-290

ADJUDICATION DU CONTRAT DE GRÉ À GRÉ – SERVICE DE DÉNEIGEMENT AVEC OPÉRATEUR POUR LES RUES PUBLIQUES – SAISON 2018-2019

CONSIDÉRANT le règlement de gestion contractuelle ;

CONSIDÉRANT l'offre reçue de l'entreprise Ferme François Paquin et fils pour la fourniture d'un tracteur équipé pour le déneigement des rues publiques avec opérateur pour l'hiver 2018-2019 au cout de 47 000 \$ plus les taxes applicables et le travail de soufflage, au besoin, au cout de 125 \$ de l'heure ;

CONSIDÉRANT QUE les crédits sont disponibles au poste budgétaire 02 33000 443 ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Michel Taillefer

- Que la Municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka adjuge le contrat à l'entreprise Ferme François Paquin et fils pour la fourniture d'un tracteur équipé pour le déneigement des rues publiques avec opérateur pour l'hiver 2018-2019 au cout de 47 000 \$ plus les taxes applicables et le travail de soufflage, au besoin, au cout de 125 \$ de l'heure ;
- D'autoriser la mairesse et le directeur général à signer tous les documents nécessaires à cette fin ;
- Que le paiement de ces frais soit pris au poste 02 33000 443.

Adoptée

2018-10-24-291

MOUVEMENT DE PERSONNEL – SERVICE DE L'AMÉNAGEMENT, DU DÉVELOPPEMENT ET DE L'URBANISME

CONSIDÉRANT la résolution 2018-09-26-247 adoptée le 26 septembre 2018 mettant fin à l'entente intermunicipale avec la municipalité de Saint-Urbain-Premier concernant son service d'inspection municipale ;

CONSIDÉRANT la résolution 2018-10-09-275 adoptée le 9 octobre 2018 mandatant l'administration afin d'entreprendre des démarches pour mettre

en place un service de l'aménagement, du développement et de l'urbanisme à cinq jours semaine ;

CONSIDÉRANT les démarches de l'administration afin de pourvoir le poste d'inspecteur municipal à cinq jours semaine et l'intérêt de l'inspectrice municipale actuellement en poste ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Réjean Dumouchel

- Que l'employée 61-0013 soit nommée au poste d'inspectrice municipale ;
- Que son engagement soit en vigueur en date du 1^{er} janvier 2019 ;
- Que la mairesse, M^{me} Caroline Huot, et le directeur général, monsieur Maxime Boissonneault, soient autorisés à signer l'entente de son engagement.

Adoptée

AVIS DE MOTION SUR LE RÈGLEMENT NUMÉRO 353-2018 SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

M. Daniel Fradette, conseiller, présente un avis de motion à savoir qu'un règlement sera adopté par le conseil municipal à une séance ultérieure portant sur les modalités de publication des avis publics.

2018-10-24-292

ADOPTION DU PROJET DU RÈGLEMENT NUMÉRO 353-2018 SUR LES MODALITÉS DE PUBLICATION DES AVIS PUBLICS

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal de la municipalité de Saint-Stanislas-de-Kostka prend en compte le projet de règlement numéro 353-2018 portant sur les modalités de publication des avis publics.

CONSIDÉRANT l'avis de motion donné par M. Daniel Fradette, conseiller, séance tenante ;

CONSIDÉRANT QUE tous les membres du conseil municipal déclarent l'avoir reçu dans le délai imparti par la loi et l'avoir lu et renoncent conséquemment à sa lecture ;

CONSIDÉRANT QUE le directeur général et secrétaire-trésorier mentionne l'objet du règlement, sa portée ainsi que son application ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par M. Jean-François Gendron

- Que le conseil municipal adopte le projet de règlement numéro 353-2018 portant sur les modalités de publication des avis publics.

Adoptée

2018-10-24-293

SÉCURITÉ CIVILE – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – VOLET 2

CONSIDÉRANT QUE la *Loi sur la sécurité civile* confie aux municipalités la responsabilité de planifier la sécurité civile sur leur territoire;

CONSIDÉRANT QUE ceci vise à rehausser le niveau de préparation municipale aux sinistres;

CONSIDÉRANT QUE la démarche vient préciser les moyens dont les municipalités devront minimalement disposer à son entrée en vigueur (Loi), pour répondre aux besoins communs engendrés par ces situations;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Mme Louise Théorêt

- D'autoriser le directeur général, monsieur Maxime Boissonneault, à déposer une demande de subvention au programme d'aide financière afin d'aider les municipalités à se conformer au *règlement sur les procédures d'alerte et de mobilisation et les moyens de secours minimaux pour protéger la sécurité des personnes et des biens en cas de sinistres* – volet 2 pour l'acquisition du logiciel d'alertes et sa mise en place par un volet communication;
- Que ce volet puisse s'exécuter ou non en partenariat avec les municipalités de Saint-Urbain-Premier, Saint-Étienne-de-Beauharnois, de Sainte-Martine et de Saint-Louis-de-Gonzague.

Adoptée

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne n'est présente à la séance extraordinaire.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

L'ordre du jour étant épuisé, la présidente déclare la clôture de la séance. Il est 19h45

(original signé)

Caroline Huot
Mairesse

(original signé)

Maxime Boissonneault
Directeur général et secrétaire-
trésorier

(original signé)

Camille Primeau
Directrice du greffe, des
affaires juridiques et des
services citoyens